

Jean-François Tribillon

## L'EXPERTISE EUROPÉENNE BALANCE ENTRE DEUX MODÈLES DE GESTION URBAINE

À force de concevoir et d'appliquer les projets urbains financés par l'aide bi et multilatérale, nous en sommes venus à adhérer totalement à la pensée qui les anime et qui forme une espèce de vulgate : les villes sont comme certains gâteaux formés de couches successives de crème pâtissière qui sont autant de : marchés (de terrains urbains, de logements, de crédits, de communications, de services aux entreprises, de services aux ménages, du travail salarié, du travail libre...) et de services « publics » et qui sont soit marchands (eau, assainissement, enlèvement des ordures ménagères, certains transports de personnes) soit des services de régulation et de répression indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble.

La notion de régulation est largement comprise. Elle est aussi sociale. Certains services s'attachent à sortir des pauvres de leur pauvreté, en instruire et en soigner d'autres... Elle est aussi organisationnelle. Certains services organisent l'espace de la ville, l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés...

### La ville-marché

Promouvoir le développement de la ville c'est faire que les marchés fonctionnent activement par la mise en concurrence de tous avec tous et que peu à peu ils absorbent les services publics marchands et les services de régulation au point de ne laisser substituer que les services de répression et d'infimes espaces politiques : le bureau du maire, la salle du conseil de ville, les bureaux des officiers municipaux...

Cette politique a un coût. Elle oblige évidemment à créer d'énormes espaces de charité : du dispensaire de quartier pour les plus démunis jusqu'à l'asile pour les enfants des rues.

Si la ville est elle-même une sorte de macro-marché et si l'on veut qu'il fonctionne, il est indispensable que la ville soit pourvue à terme, à peu près partout et de manière égale, de quelques fonctionnalités élémentaires (voirie, salubrité, services de base...) qui assurent une libre circulation des hommes et des capitaux sur l'ensemble du territoire urbain et qui permettent un rendement minimum de l'investissement quel que soit l'endroit de sa localisation.

Ceci tient lieu de politique de l'urbanisme et de l'aménagement. Dans l'ensemble cette politique ne saurait aller beaucoup plus loin que l'imposition de quelques règles du jeu, quelques règles d'occupation du territoire urbain opposables aux acteurs économiques et sociaux.

Trop de règles nuiraient à la liberté d'établissement et d'investissement, et pour finir feraient obstacle au développement de la ville. Sa capacité à s'étendre là où elle le décide est une marque de sa vitalité.

À partir de là une théorie implicite s'est formée : la ville est le produit direct de son fonctionnement. Il n'est nul besoin de concepteurs ou de planificateurs pour prévoir ce que la ville risque de devenir et pour prescrire ce qu'elle doit devenir. Il suffit d'observer le développement urbain et de l'accompagner, parfois de le conforter...

### La ville-cité

À cette conception de la ville-marché s'oppose celle de la ville-cité. La cité est une construction politique. Cette construction ne peut défier localement les règles de la citoyenneté définies nationalement ou centralement par l'État. Mais elle peut se fonder sur une charte locale de la citadinité, sur une architecture des pouvoirs propre au lieu et à son histoire... Cette conception repose sur une croyance forte à la spécificité de la formation sociale locale et sur la légitimité pour la municipalité d'inscrire cette société sur une trajectoire de développement social.

Le travail principal consiste ici à construire une alliance socio-politique assez large. Elle est souvent fondée sur des couches sociales notablières qui se déclarent en charge de leur ville. L'objectif de cette alliance



Économie de marché en Afrique.

est avant tout d'assurer la cohésion et l'intégration sociales. Ce qui la dispense par exemple de lancer un programme d'éradication de la pauvreté. Les pauvres, elle les situe à l'intérieur du corps social. C'est une forme

de prise en charge que consolideront des subsides municipaux. Les municipalités les plus avancées vont jusqu'à pratiquer une politique que l'on pourrait qualifier de politique municipale de sécurité sociale : les citadins les plus fragiles sont affiliés à des réseaux quasi gratuits de services de restauration, de santé, de culture, de transport, de vacances, parfois de logement...

Dans ces conditions l'hôtel de ville est la place centrale de la gestion urbaine, le lieu d'un véritable gouvernement qui s'intéresse beaucoup plus au gouvernement des hommes qu'à l'administration des choses. Dans certaines configurations souvent conservatrices, le maire est élevé à une sorte de dignité de « patron », de « maître des lieux », s'occupant de tout, contrôlant tout, outrepassant parfois ses droits et ses devoirs, mais assurant une fonction irremplaçable et efficace de direction de la ville. C'est autour du pouvoir municipal que se tissent les réseaux de personnes et d'associations qui assurent un continuum politique entre la municipalité et les habitants.

La gestion de la ville comme espace physique et cadre de vie tel que la pratique ce type d'institution est facile à caractériser. Ce sont les dirigeants notables qui presque toujours imposent leur conception de la ville comme ensemble unitaire, dont l'unité est assurée par les réseaux d'équipements municipaux et par une constante référence au centre (identification de la ville à son centre ou organisation de liaisons rapides avec lui).

C'est une véritable politique de l'espace et de la ville qui se pratique ici, faisant une large place à la production symbolique, à la mise en scène spectaculaire (au sens étymologique) de la ville corps matériel de la cité,



*Mairie de Bamako, Mali.*

elle-même corps politique de la société qui l'habite. La dimension historique et patrimoniale est essentielle.

Nous sommes bien loin du fonctionnalisme sommaire que pratiquent les gestionnaires de la ville-marché.

### Le malaise de l'expert-citoyen européen

Nos conceptions actuelles d'exportateurs de modèles de gestion urbaine vers les pays en développement sont dominées par la première thèse. Mais nous pratiquons nous-mêmes en tant que citoyens européens presque toujours la deuxième. Cette situation ne nous semble pas politiquement tenable comme exportateurs, comme citoyens et surtout comme européens.

***Jean François Tribillon***

**Jean-François Tribillon**, urbaniste, est enseignant à l'Ecole d'Architecture de Paris – La Villette  
< tribillon@globenet.fr >